

SGPA - CGT, SUD - Culture - Solidaires, SNAC - FSU, CFDT - Culture, CNT - CCS

Calendrier

La Direction Générale a proposé un calendrier de CDIsation. Elle souhaite décaler la CDIsation au 1er avril, soit un mois de retard. L'intersyndicale propose, quant à elle, un calendrier qui respecte les délais prévus et une CDIsation au 1er mars. Elle s'inquiète de ce décalage d'un mois aussi près des échéances présidentielles. Elle déclare que la proposition de la Direction ne peut être qu'un plan de secours en cas de retard de publication du décret. La date de sortie d'un décret est aléatoire (signature par plusieurs ministères) et l'Inrap doit être prêt à entamer le processus de CDIsation dès sa parution.

Modalités

La DG va envoyer une première lettre de prise de contact très prochainement aux agents CDIsables (liste des 10/18) qu'ils soient en contrat ou non (actuellement 70 agents de cette liste n'ont pas de contrat). Elle leur demande s'ils acceptent ou non d'être CDIsés à l'Inrap (réponse avant le 30 janvier avec envoi d'un dossier : émission de 2 vœux d'affectation « indicatifs », CV, situation familiale,...). Un autre courrier va être envoyé aux agents susceptibles d'être CDIsés si des postes se libèrent (liste des 33 agents ayant 10 mois sur 12 mois). L'intersyndicale demande que les agents puissent effectuer trois vœux.

Affectation et Catégories

Une carte de l'emploi régional va être présentée le 16 février pour définir la répartition des postes et leurs catégories.

D'ici là, sans avoir un projet arrêté, la DG a d'abord proposé de prendre en compte la résidence familiale de l'agent, la région où il a travaillé majoritairement entre 2004 et 2006, et surtout en 2006. La DG a précisé que la prise d'effet des CDI dans leur nouvelle résidence ne se fera qu'une fois que l'agent aura terminé sa mission en cours. L'intersyndicale ne peut accepter ces critères qui entérinent l'arbitraire dans la gestion des DIR et demande pour la énième fois la prise en compte de critères sociaux comme pour tout CDI.

La Directrice Générale a accepté de prendre en compte l'ancienneté dans l'établissement et les critères sociaux. Elle propose une réunion le 7 février sur ce sujet. Cette réunion doit aussi définir les 3e et 4e critères pour compléter la liste des 350 et proposer les modalités de fonctionnement des commissions de recrutement qui doivent être présentées pour avis au CTP extraordinaire du 15 mars.

Le recrutement des 24 postes

Les commissions de recrutement se réunissent à partir du 19 janvier et les résultats sont attendus pour le 12 mars. Il est important de tenir les délais pour pouvoir retirer les 24 agents recrutés de la liste des CDIables.

L'intersyndicale a obtenu une réunion de suivi des points le 26 janvier et s'engage à en faire le compte-rendu.

Paris, le 17 janvier 2007